Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20240527-302-35-2024-DE
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

VILLE DE SIN LE NOBLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°302.35/2024

Département du NORD
- :- :-
Arrondissement de DOUAI
- :- :-
Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai 2024, à 18 heures 30 le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Casarès sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 21 mai 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire ;** M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, Mme Johanne MASCLET, M. Freddy DELVAL, Mme Christelle DUPRIEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoints ;** M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Pascal DAMBRIN (*procuration à Mme Laëtitia DUCATILLON du 27 mai 2024*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Patrick ALLARD du 27 mai 2024*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Jean-François JOOS du 27 mai 2024*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 27 mai 2024*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 27 mai 2024*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Patrick DUBREUCQ du 23 mai 2024*), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : -

ETAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale.**

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 03 juin 2024.

IV/ RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION ET OUVERTURE DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES AUX CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE CATEGORIES B ET C DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

Considérant que la collectivité s'attache à structurer l'organigramme autour de grandes Directions, telles que la Direction des Affaires Techniques, ou encore la Direction de l'Education et des Sports, et la direction administrative ;

Considérant que le Service des Affaires Générales, de par l'ancrage de l'activité au sein de la Commune, et la nécessaire évolution du service aux spécificités du territoire, la constante remise à jour des compétences, et la pluralité des missions en charge, nécessite la création et l'ouverture de l'emploi de Responsable des Affaires Générales, au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, sur les grades de Rédacteur, Rédacteurs principaux 2e et 1re classe, ainsi qu'au cadre d'emplois des Adjoints administratifs Territoriaux, sur les grades d'adjoint administratif principaux 2e et 1re classe;

Considérant que le poste de Responsable du Service des Affaires Générales consiste à gérer l'état civil, les cimetières, et les élections, en assurant une veille juridique constante, et en développant la polyvalence de l'équipe, sa direction et la coordination de l'action du service ; les missions requièrent principalement d'avoir le sens du service public, du discernement, de la rigueur, de l'organisation mais aussi des compétences en management, en plus bien des connaissances accrue dans les domaines de gestion ;

Considérant que les missions dévolues au Responsable du Service des Affaires Générales correspondent aux cadres d'emploi aux cadres d'emploi des Rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs ;

Considérant que l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, est compétente pour créer les emplois de la Collectivité ; que le tableau des emplois de la Commune ne comporte pas d'emploi de Responsable du Service de la des affaires générales ouvert sur la filière administrative ;

Considérant qu'il convient de créer et d'ouvrir l'emploi de Responsable du Service des Affaires générales à temps complet, à compter du 1er juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de créer et d'ouvrir à temps complet l'emploi de Responsable du Service des Affaires Générales à la filière administrative, sur les cadres d'emplois de catégories B et C attenants, à savoir sur les grades de rédacteur, rédacteur principal 2e et 1re classe, et celui des adjoints administratifs principaux de 2e et de 1re classe ; **PRECISE** que l'emploi sera ouvert à compter du 1er juin 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 012.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication. Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante : https://citoyens.telerecours.fr.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 27 mai 2024
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 31 MAI 2024
Et de la publication le 31 MAI 2024
Fait à Sin-le-Noble, le 31 MAI 2024
Le Maire

Christophe DUMONT